

Montréal durable 2016-2020

Renouvellement de l'engagement de l'UdeM au plan de
développement durable de la collectivité montréalaise

« Pour l'Université de Montréal, l'engagement envers le plan de développement durable de la collectivité montréalaise est un partenariat réfléchi, actif et à long terme. Le campus MIL que nous développons sur le site de l'ancienne gare Outremont a d'ailleurs été choisi par la Ville comme premier projet phare de ce plan de développement durable. Notre action ne s'arrêtera pas là pour autant : notre communauté multiplie les projets dans tous les domaines du développement durable et contribuera à l'atteinte des objectifs de ce plan de multiples façons, notamment par l'enrichissement de la forêt urbaine et la valorisation des transports actifs et collectifs. »

Guy Breton, Recteur, Université de Montréal
Le 14 décembre 2016

Une démarche de longue haleine

La pierre angulaire de la démarche montréalaise en développement durable est un engagement partagé entre la Ville et des organisations dites « partenaires » pour réaliser des actions concrètes et mesurables.

Fruit d'un effort collectif auquel a toujours participé l'Université de Montréal, le plan Montréal Durable 2016-2020¹ consolide la démarche amorcée par le Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise 2005-2009 et poursuivie avec le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

Montréal Durable 2016-2020 est donc le troisième plan de développement durable de la collectivité montréalaise. Il témoigne du travail accompli collectivement au cours des dix dernières années et rappelle les défis et priorités sur lesquels nous devons, tous ensemble, concentrer nos efforts pour faire de Montréal une métropole durable.

Sous le leadership de l'administration municipale, l'élaboration du Plan mobilise plusieurs services municipaux, administrations locales et organisations partenaires, en les regroupant au sein de différents comités.

« Ensemble pour une métropole durable » traduit cette approche singulière qui incite à une mobilisation collective et à une multiplication des actions et initiatives.

Couronnement des actions exemplaires menées par les partenaires engagés, le premier prix au gala en environnement et développement durable de la Ville de Montréal pour la catégorie Entreprise et institution a été remporté par l'Université de Montréal en 2016 pour le projet « Naissance d'un nouveau campus : le chantier qui attire les montréalais », projet salué pour son originalité, sa transversalité et la multitude d'acteurs impliqués.



Crédit photo: Conseil régional environnement, Montréal

¹ Plan Montréal Durable 2016-2020 (44 pages) : http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_page-id=7017,70777573&_dad=portal&_schema=PORTAL

L'engagement de l'Université de Montréal

Comme partenaire de Montréal durable 2016-2020 et ainsi **participer à l'effort collectif**, l'Université de Montréal a choisi trois modes d'engagement:

- Mettre en œuvre** une ou plusieurs actions du Plan d'action des organisations partenaires;
- Participer** aux équipes de mobilisation;
- Contribuer** à un projet de développement durable sur la plateforme Faire Montréal.

Mise en œuvre du plan d'action des partenaires

Le plan Montréal Durable 2016 propose 20 actions destinées aux organisations partenaires, actions qui ont été déterminées par les 230 partenaires engagés dans la mise en œuvre du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015. Ces actions reflètent les préoccupations et intérêts de ces partenaires, de même que leur **capacité d'agir sur le milieu** qui est le leur. Elles représentent la **contribution** des partenaires aux **défis** et **priorités** identifiées.

L'Université de Montréal s'est engagée à réaliser 16 actions sur les 20 proposées

Action 1

Inciter à l'utilisation des transports actifs et collectifs en favorisant la mobilité durable.

Action 2

Bâtir et/ou rénover les bâtiments de manière durable, en acquérant ou en ciblant des critères d'une certification reconnue, en améliorant l'efficacité énergétique et en éliminant, le cas échéant, le mazout comme source d'énergie.

Action 3

Protéger et enrichir la forêt urbaine et la biodiversité en contribuant à la plantation d'arbres, en verdissant les murs et les toitures ou en réalisant un aménagement pour la biodiversité sur le site de l'organisation.

Action 4

Exercer une gestion écologique des terrains en participant à des actions environnementales visant à lutter contre des espèces végétales envahissantes, en veillant à ne pas planter d'espèces envahissantes et en les retirant, le cas échéant.

Action 5

Réduire et valoriser les matières résiduelles, notamment en implantant la collecte des matières recyclables, des matières organiques, des appareils issus des technologies de l'information et de la communication (TICs), des résidus domestiques dangereux (RDD) et autres matières dans les bâtiments et pratiques de l'organisation.

Action 7

Diminuer la consommation d'eau potable et gérer les eaux pluviales sur le site de l'organisation, en installant des équipements de plomberie et d'arrosage certifiés WaterSens et des aménagements à faible besoin en eau (xéropaysagisme) et en implantant des infrastructures vertes nécessaires et/ou en dirigeant l'eau des gouttières et des descentes pluviales vers des surfaces perméables.

Action 8

Protéger, restaurer et mettre en valeur le patrimoine montréalais.

Action 9

Soutenir le développement de la culture locale.

Action 10

Lutter contre le gaspillage, particulièrement le gaspillage alimentaire.

Action 11

Encourager la pratique de l'activité physique en mettant en place des politiques et/ou des mesures à cet effet et en devenant partenaire du Plan d'action régional Montréal physiquement active.

Action 12

Soutenir l'accès à une saine alimentation et à l'agriculture urbaine.

Action 13

Intégrer les principes de l'économie circulaire aux pratiques d'affaires de l'organisation.

Action 14

Adopter une politique et/ou des critères d'achat socialement responsable et privilégier des fournisseurs respectant des pratiques de développement durable.

Action 15

Soutenir le développement de l'économie sociale et solidaire, notamment en augmentant le recours de l'organisation aux services ou produits des entreprises de ce type d'économie.

Action 16

Lancer, mettre en œuvre et promouvoir au moins un projet de développement durable répondant à l'un des trois défis et à l'une des quatre priorités de Montréal en matière de développement durable, puis déposer une présentation de ce projet ou de ces projets sur la plateforme collaborative **Faire Montréal** ou encore **contribuer à l'un ou plusieurs des projets qui y figurent.**

Participer à la mobilisation

Étant donné la progression de l'intégration du développement durable à plusieurs secteurs d'activité, Montréal durable 2016-2020 fixe quatre priorités en matière de développement durable sur lesquelles les instances municipales et la collectivité concentreront leurs actions au cours des cinq prochaines années. Les actions de Montréal durable 2016-2020 sont ainsi complémentaires aux initiatives déjà lancées.

Priorité 1	Réduire les émissions de GES et la dépendance aux énergies fossiles
Priorité 2	Verdir, augmenter la biodiversité et assurer la pérennité des ressources
Priorité 3	Assurer l'accès à des quartiers durables, à échelle humaine et en santé
Priorité 4	Faire la transition vers une économie verte, circulaire et responsable

Montréal durable 2016-2020 n'a pas l'ambition de répondre à tous les aspects du développement durable d'une métropole. Mais en unissant et coordonnant les efforts de tous autour de priorités ciblées, il est possible d'effectuer une véritable transition et de **construire ensemble une métropole durable**.

Fondée autour des quatre priorités d'intervention, des équipes de mobilisation réuniront des élus ainsi que des représentants de la Ville de Montréal et de la collectivité qui pourront faire la différence à l'égard d'une des priorités de développement durable de Montréal. Elles viseront à **partager la responsabilité de l'atteinte des cibles** entre la collectivité et l'administration municipale, en mettant en œuvre des réalisations concrètes, mesurables et ayant un impact probant sur la qualité de vie.

Équipe 1	Montréal sobre en carbone
Équipe 2	Montréal ville verte
Équipe 3	Montréal, des quartiers où il fait bon vivre
Équipe 4	Montréal prospère et responsable

Contribuer à la plateforme Faire Montréal

Afin de **stimuler** le développement d'initiatives et de projets en matière de développement durable, Montréal durable 2016-2020 se joint à la **plateforme Faire Montréal**. Cet espace collaboratif permet de tisser des liens virtuels et de tirer profit des synergies issues de leur collaboration. Les organisations partenaires de Montréal durable 2016-2020 sont invitées à lancer des projets sur la plateforme ou à contribuer à ceux qui s'y trouvent déjà.

L'Université de Montréal soutient le projet **Corridor écologique Darlington** dont elle est l'instigatrice aux côtés de l'Arrondissement Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce. Ce projet vise, à terme, le développement d'un tracé écologique reliant le campus de la montagne au campus Outremont et à l'écoterritoire du ruisseau Bertrand. Il nous interpelle dans de nombreux aspects de notre réalité contemporaine : santé publique, développement économique et communautaire, participation citoyenne, civic commons, biodiversité et agriculture urbaine, diversité, transport actif, adaptation aux changements climatiques.

Idée originale et rédaction : Stéphane Béranger

Mise en page : Maxime Saint-Denis

Relecture : Benjamin Augereau

Impression : SIUM sur papier issu de forêts gérées durablement

Unité du développement durable

Université 
de Montréal et du monde.